

**DECRET N°2013-146 DU 20 MARS 2013**

portant approbation du budget exercice 2013  
de la Poste du Bénin

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2012-430 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le décret n°2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n°2004-365 du 28 juin 2004 portant approbation des statuts de La Poste du Bénin SA ;
- Sur** rapport du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 27 février 2013.

## **DECRETE :**

**Article 1** : Est approuvé le budget exercice 2013 de La Poste du Bénin SA tel qu'il figure en annexe au présent décret.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le .20. mars .2013

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

Le Premier Ministre chargé de la Coordination  
de l'Action gouvernementale, de l'Evaluation  
des Politiques publiques, du Programme de  
Dénationalisation et du Dialogue Social,



**Pascal Irenée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et Finances,

Ministre de la Communication et  
des Technologies de l'Information  
et de la Communication,



**Jonas GBIAN**



**Max Barthélémy AHOUEKE**

**Ampliations** : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; HCJ 2 ; CS 2 ; HAAC 2 ; PM/CCAGEPPPPDDS 4 ; MDAEP 4 ; MAEP 4 ; MEF 4 ; GS/MJLDH-PPG 4 ; AUTRES MINISTERES 22 ; JO 1 ; SGG 4 ; SONAPRA 2 ; SP/CTD 2 ; DGB-DCF-DGCP-DGID-DGDDI 5 ; BN-DAN-DLC 3 ; GCONB-DCCT-INSAE 3 ; CPI/MPDAEP 2 ; CA 2 ; OPA 6 JO 1

